Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-200085439-20251215-D01082025-DE

**Délibération n° 0108-2025**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

**Date de la convocation** : 5 décembre 2025

**Présents** : M. Didier GOUBIL - Mme Viviane MOISAN - Mme LE GALL Valérie - Mme Sophie ROUX - M. LE CAM Alain - M. LE NOUY Olivier - Mme CORVEST Odile - M DIRAISON Erwann - Mme GODE Pascaline - M. GRANNEC Antoine - M. GUELLAFF Philippe - M. LE BOURG Vincent - Mme LE DAIN Gwenn - M. PLOET Yann - Mme PRIMEL Claudine - M. ROLLAND Rémi - M.RUMEN Hervé - M. TALLEC Patrick.

**Absents excusés** : Mme TANGUY Nicole - Mme LE CAM Karine - Mme LE MOAL Nathalie - M. LOSSOUARN Yvon - Mme PIROU Justine.

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 18 Nb de votants : 18

## OBJET : ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL D'ARMORIQUE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune, adhérente au syndicat mixte, est un partenaire privilégié du territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique depuis de nombreuses années.

Expression d'un projet partagé pour ce territoire, le document de charte présente les objectifs et les actions pour 15 ans.

La charte arrivant à son terme, le Parc et ses membres procèdent à sa révision depuis 2021, en vue du renouvellement de classement par l'Etat en Parc Naturel Régional.

Le renouvellement de la Charte du Parc naturel régional d'Armorique fixe pour le territoire de ce Parc, et ce pour une durée de 15 ans, les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de son développement ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre.

Conformément à l'article R.333.6.3 du code de l'environnement, le projet de charte révisée arrêtée par le Président du Conseil Régional est soumis à enquête publique du 14 novembre 2025 à 9h au 15 décembre 2025 à 17h.

Le Maire informe l'assemblée qu'un des objectifs initiaux de la Charte du Parc National d'Armorique était le développement économique (développement agricole, commercial….).

Le Maire propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable au projet de charte révisée à condition qu'un objectif de développement économique soit inséré dans la nouvelle charte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
· Emet un avis favorable au projet de charte révisée à condition qu'un objectif de développement économique soit inséré dans la nouvelle charte.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN ★ 29 (Finistère) ★